

# NPD FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

---

## SECTION 1) IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FOURNISSEUR

---

**Identificateur du produit :** ProFoam Platinum  
**Nom du produit :** ProFoam Platinum  
**Date de révision :** 1 août 2023  
**Version :** 1.0  
**Nom du fabricant :** NPD Products Ltd.  
**Adresse :** 2325 Old Second S. Midhurst, ON, CA, L0L 1X0  
**N° de tél. d'urgence :** (705) 734-0932  
**N° de tél. d'information :**  
**N° de télécopieur :**  
**Date d'impression :** 4 sept. 2018  
**Date remplacée :**  
**Produit/usages recommandés :** Agent moussant à base de surfactif

---

## SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

---

### Classification :

Irritation de la peau – catégorie 3  
Irritation des yeux – catégorie 2B  
Toxicité aquatique aiguë – catégorie 3

### Mot-indicateur

Avertissement

### Déclaration de danger – santé :

H316 – Cause une légère irritation de la peau.  
H320 – Cause l'irritation des yeux.

### Déclaration de dangers – environnement :

H402 – Nocif pour la vie aquatique

### Déclarations de précautions – généralités :

P101 – Si un médecin doit être consulté, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de la main.  
P102 – Garder hors de la portée des enfants.  
P103 – Lire l'étiquette avant l'utilisation.

### Déclarations de précautions – prévention :

P264 – Se laver les mains complètement après la manutention.  
P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.

### Déclarations de précautions – intervention :

P332 + P313 – En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin.  
P305 + P351 + P338 – SI DANS LES YEUX : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes si elles sont présentes et c'est facile de le faire. Continuer le rinçage.  
P337 + P313 – Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

### Déclarations de précautions – entreposage :

Aucune déclaration de précautions disponible.

### Déclarations de précautions – élimination :

P501 – Éliminer le contenu/contenant à un centre de recyclage. En vertu du RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer au moment de l'élimination si le produit répond aux critères de RCRA sur les matières dangereuses. La gestion des déchets soit en tout point se conformer aux règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux.

---

## SECTION 3) COMPOSITION / INFORMATION AU SUJET DES INGRÉDIENTS

---

CAS	Nom chimique	% en masse
Exclusivité	Secret professionnel 1	3 % à 8 %
0000151-21-3	Dodécyl sulfate de sodium	3 % à 8 %
Exclusivité	Secret professionnel 2	0,1 % à 1,4 %

---

## SECTION 4) MESURES DE PREMIERS SOINS

---

### Inhalation :

Enlever la source d'exposition ou déplacer la personne au grand air et la garder à l'aise pour respirer.

Consulter un médecin en cas de malaise ou d'inquiétude.

### Contact avec la peau :

Rincer/laver avec de l'eau tiède à faible débit et du savon doux pendant 5 minutes ou jusqu'à ce que le produit soit éliminé. En cas d'irritation de la peau ou de malaise : Consulter un médecin.

### Contact avec les yeux :

En cas d'irritation, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau à débit faible pendant 5 minutes en gardant les paupières ouvertes. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

### Ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise ou d'inquiétude : Consulter un médecin.

---

## SECTION 5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

### Produits d'extinction adéquats :

Poudre chimique, mousse, dioxyde de carbone, pulvérisation ou brume d'eau recommandés. La pulvérisation d'eau est recommandée pour refroidir ou protéger les matières ou structures exposées. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Être prudent lors de l'application de dioxyde de carbone dans un espace clos. Éviter l'utilisation simultanée d'eau et de mousse sur la même surface, car l'eau détruit la mousse. L'eau ou la mousse peuvent causer la formation d'écume. Si la fuite ou le déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants et pour protéger le personnel tentant de colmater la fuite.

### Produits d'extinction inadéquats :

Aucune donnée disponible.

### Dangers particuliers en cas d'incendie :

Aucune donnée disponible.

### Procédures de lutte contre l'incendie :

Isoler la zone de danger immédiate et interdire l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/rejet si cela peut être réalisé de manière sécuritaire. Déplacer les contenants non endommagés hors de la zone de danger immédiate si cela peut être réalisé de manière sécuritaire. La pulvérisation d'eau peut être utile pour limiter la production de vapeurs ou leur propagation et pour protéger le personnel.

Éliminer les débris de l'incendie et l'eau contaminée par l'extinction de l'incendie conformément aux règlements officiels.

### Mesures de protection particulières :

Porter un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) et une tenue de feu complète.

---

---

## SECTION 6) MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

---

### Procédures d'urgence :

ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (cigarettes, fusées, étincelles ou flammes dans la zone immédiate).

Éloigner le personnel non essentiel, isoler la zone de danger et en interdire l'accès. Ne pas toucher à la matière déversée et ne pas marcher dessus.

### Équipement recommandé :

Si des vêtements spéciaux sont requis, consulter la Section 8 pour connaître les matériaux adéquats et inadéquats.

### Précautions personnelles :

Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher aux contenants endommagés ou à la matière déversée sans porter des vêtements de protection adéquats.

### Précautions environnementales :

Prévenir d'autres fuites ou déversements si cela peut être réalisé de manière sécuritaire. Ne pas laisser le produit pénétrer dans des drains, les eaux de surface ou les eaux souterraines. Retenir et éliminer les eaux de lavage contaminées.

### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Absorber et/ou confiner le déversement avec des matières inertes (p. ex., sable, vermiculite). Les placer dans un contenant adéquat. Dans le cas de déversements importants, utiliser de l'eau pulvérisée pour dissiper les vapeurs et rincer la zone du déversement. Empêcher le ruissellement de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

---

## SECTION 7) MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

---

### Généralités :

Se laver les mains après l'usage.

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne respirez pas les vapeurs ou brumes.

Observer de bonnes pratiques hygiéniques personnelles.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les aires de travail.

Enlever les vêtements ou l'équipement protecteur contaminés avant d'entrer dans les aires de repas.

### Exigences en matière de ventilation :

Utiliser seulement avec une ventilation adéquate afin de contrôler les contaminants atmosphériques et de maintenir les concentrations sous les limites d'exposition. L'utilisation d'une ventilation locale est recommandée pour contrôler les émissions à proximité de la source.

### Exigences en matière de salle d'entreposage :

S'assurer que les contenants sont hermétiquement fermés et adéquatement étiquetés. Entreposer dans une zone fraîche, sèche et bien aérée, loin de la chaleur, de la lumière directe du soleil, d'oxydants forts et de toute autre matière incompatible.

Entreposer dans des contenants approuvés et protéger des dommages physiques. Éviter les contenants en acier ordinaire. Les contenants doivent être hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas en usage.

L'entreposage à l'intérieur doit répondre aux normes d'OSHA et au Code de prévention des incendies applicables. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement fermés de manière hermétique afin d'éviter les fuites. Les contenants vides peuvent contenir des résidus et être dangereux.

---

## SECTION 8) CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

---

### Protection pour les yeux :

Porter des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou des lunettes à coques. Porter des lunettes à coques à ventilation indirecte et résistantes aux chocs et aux éclaboussures lors de la manutention de liquides. Si une protection supplémentaire est requise pour tout le visage, porter les lunettes conjointement à un écran facial.

### Protection de la peau :

Le port de gants répondant aux normes applicables fabriqués des matériaux suivants peut fournir une protection adéquate contre les produits chimiques : PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un type de gants quelconque dépendent de l'utilisation, p. ex., fréquence et durée du contact, résistance chimique du matériau des gants, épaisseur, dextérité. Toujours se renseigner auprès du fournisseur de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés. Le port d'un tablier et de bottes en matériaux imperméables

aux produits chimiques tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile est recommandé afin d'éviter la sensibilisation cutanée. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse dans le milieu de travail concerné.

#### Protection respiratoire :

Si des contrôles techniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations en suspension dans l'air à un niveau adéquat pour la protection des travailleurs, il faut observer un programme de protection respiratoire répondant ou équivalent aux normes OSHA 29 CFR 1910.134, ANSI Z88.2 ou européennes EN 149. Consulter les fournisseurs d'équipement de protection respiratoire.

#### Contrôles techniques adéquats :

Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé ou entreposé.

Nom chimique	TWA OSHA (ppm)	TWA OSHA (mg/m <sup>3</sup> )	STEL OSHA (ppm)	STEL OSHA (mg/m <sup>3</sup> )	OSHA, Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA, Cancérigène	OSHA, Désignation cutanée	TWA NIOSH (ppm)	TWA NIOSH (mg/m <sup>3</sup> )	STEL NIOSH (ppm)	STEL NIOSH (mg/m <sup>3</sup> )	NIOSH, Cancérigène
Aucun produit chimique applicable	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nom chimique	TWA ACGIH (ppm)	TWA ACGIH (mg/m <sup>3</sup> )	STEL ACGIH (ppm)	STEL ACGIH (mg/m <sup>3</sup> )								
Aucun produit chimique applicable	—	—	—	—								

## SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Propriétés physiques et chimiques

Densité	8,62 lb/gal (1,03 g/ml)
% de solide en masse	20,00 %
Densité de COV	0 lb/gal (0 g/ml)
% de COV	0 %
Teneur réelle en COV	0 lb/gal (0 g/ml)
Teneur réelle en COV	0 g/m

Aspect	Liquide ambre et visqueux
Seuil olfactif	S.O.
Description de l'odeur	Odeur distinctive
pH	8.3
Solubilité dans l'eau	620 g/L
Inflammabilité	S.O.
Symbole de point d'éclair	>
Point d'éclair	S.O.
Viscosité	1172 cp à 25 °C (77 °F)
Limite inférieure d'explosivité	S.O.
Limite supérieure d'explosivité	S.O.
Pression de vapeur	Équivalente à l'eau
Densité de vapeur	>1 (équivalente à l'eau)
Point de congélation	S.O.
Point de fusion	S.O.
Point d'ébullition bas	S.O.
Point d'ébullition haut	S.O.

Température d'autoinflammation	S.O.
Point de décomposition	S.O.
Taux d'évaporation	S.O.
Coefficient eau-huile	S.O.

---

## SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

### **Stabilité :**

Ce produit est stable dans des conditions normales d'entreposage.

### **Conditions à éviter :**

Aucune donnée disponible.

### **Réactions/polymérisation dangereuses :**

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### **Matières incompatibles :**

Aucune donnée disponible.

### **Produits dangereux de la décomposition :**

Aucune donnée disponible.

---

## SECTION 11) INFORMATION TOXICOLOGIQUE

---

### **Corrosion/irritation de la peau :**

Cause une légère irritation de la peau.

### **Irritation/dommages graves aux yeux :**

Cause l'irritation des yeux.

### **Sensibilisation respiratoire/cutanée :**

Aucune donnée disponible.

### **Mutagénicité des cellules germinales :**

Aucune donnée disponible.

### **Cancérogénicité :**

Aucune donnée disponible.

### **Toxicité pour la reproduction :**

Aucune donnée disponible.

### **Toxicité spécifique d'organe cible – exposition simple :**

Aucune donnée disponible.

### **Toxicité spécifique d'organe cible – exposition répétée :**

Aucune donnée disponible.

### **Risque d'aspiration :**

Aucune donnée disponible.

### **Toxicité aiguë :**

Aucune donnée disponible.

---

## SECTION 11) INFORMATION ÉCOLOGIQUE

---

**Toxicité :**

Nocif pour la vie aquatique

**Persistance et dégradabilité :**

Aucune donnée disponible.

**Potentiel bioaccumulatif :**

Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol :**

Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs :**

Aucune donnée disponible.

---

## SECTION 13) CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION

---

**Élimination des déchets :**

En vertu du RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer au moment de l'élimination si le produit répond aux critères de RCRA sur les matières dangereuses. La gestion des déchets soit en tout point se conformer aux règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux.

Les contenants vides retiennent des résidus du produit qui peuvent représenter une matière dangereuse; par conséquent, il ne faut pas pressuriser, couper, vernir, souder ou utiliser les contenants à d'autres fins. Retourner les fûts à des centres de récupération pour le nettoyage adéquat en vue de la réutilisation.

---

## SECTION 14) INFORMATION SUR LE TRANSPORT

---

**Information du US DOT :**

Non réglementé

**Information IMDG**

Non réglementé

**Information IATA**

Non réglementé

---

## SECTION 15) INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

---

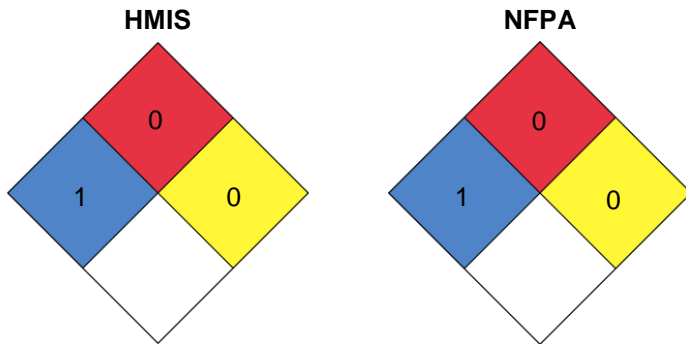
**California Proposition 65 :**


Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues dans l'État de la Californie comme étant la cause de cancer, d'anomalies congénitales et de troubles reproductifs.

CAS	Nom chimique	% en masse	Répertoire de réglementation
0000151-21-3	Dodécyl sulfate de sodium	3 % à 8 %	SARA312, TSCA

### Glossaire :

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists; ANSI - American National Standards Institute; TMD Canada - Transport de matières dangereuses Canada; CAS - Chemical Abstract Service; Chemtrec - Chemical Transportation Emergency Center (US); CHIP - Chemical Hazard Information and Packaging; LIS - Liste intérieure des substances; CE - Concentration équivalente; EH40 (UK) - ESE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits; EPCRA - Emergency Planning and Community Right-To-Know Act; ESL - Niveaux de dépistage des effets; HMIS - Hazardous Material Information Service; CL - Concentration létale; DL - Dose létale; NFPA - National Fire Protection Association; LEMT - limite d'exposition en milieu de travail; OSHA - Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor; PEL - Limite d'exposition admissible; SARA (Title III)- Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313; APRA - appareil de protection respiratoire autonome; STEL - Limite d'exposition de courte durée; TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality; TLV - Valeur limite d'exposition; TSCA - Toxic Substances Control Act Public Law 94-469; TWA - Moyenne pondérée dans le temps; US DOT- US Department of Transportation; SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.



Chronique : 

---

### AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans les présentes est exacte. Toutefois, le fournisseur nommé plus haut et ses filiales n'assument aucune responsabilité de quelque nature qu'elle soit quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de l'information contenue dans les présentes. La détermination définitive quant à la convenance d'une matière quelconque incombe entièrement à l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent. L'information ci-dessus se rapporte à ce produit tel qu'il est actuellement composé et est basée sur les renseignements disponibles au moment de la publication. L'ajout de diluants ou d'autres additifs à ce produit peut modifier substantiellement sa composition et ses dangers inhérents. Étant donné que les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie expresse ou implicite et nous n'assumons aucune responsabilité quant à l'utilisation faite de cette information.